



Création site jeux en ligne

Par **tigitz**, le **05/01/2010 à 18:18**

Bonjour,

Je suis sur le point de créer mon entreprise qui a pour activité la création de tournois et de compétitions sur jeux vidéo en ligne. Les membres inscrits sur le site web auront la possibilité de payer un droit d'entrée (3euro50) pour pouvoir participer à une compétition et ainsi auront l'opportunité de remporter une certaine somme d'argent s'ils terminent dans les 3 premières places.

Les jeux proposés sont des plateformes très connues que l'on peut acheter en magasin.

Mes questions sont:

- Cela est-il légale sur le territoire français ?
- Cela se rapporte-t-il à la législation des jeux de hasard en ligne ?
- Est-il possible de délocaliser l'activité pour la rendre légale ?